

## Les Géorgien·nes entre feux d'artifice et gaz lacrymogène

*Terrae cognitae*, le bulletin d'information et d'analyse du Service d'Étude de l'Espace postsoviétique et des mondes slaves (SEPSOMS) de la Faculté de Traduction et d'Interprétation de l'Université de Mons

Numéro 5, le 8 décembre 2024

Autrice & éditrice : Anne Delizée

Depuis le 28 novembre dernier, Tbilissi et d'autres villes géorgiennes sont le théâtre d'affrontements violents entre manifestant·es pro-européen·nes armé·es de pétards et de feux d'artifice, et forces de l'ordre faisant usage de canons à eau et de gaz lacrymogène. La rue proteste cette fois contre la décision du gouvernement géorgien de suspendre les négociations d'adhésion à l'UE jusqu'en 2028. Comment en sont-ils arrivés là ?

La colère d'une large partie des habitant·es de Géorgie, petite République lovée dans les replis du Caucase du Sud à l'ombre de l'immense Russie, est le fruit d'une succession d'événements attisant leur sentiment d'insécurité et attestant du recul démocratique accéléré de son gouvernement. Le parti *Rêve géorgien*, au pouvoir depuis 2012, s'était initialement efforcé de ménager ses relations avec Moscou tout en se lançant dans les négociations d'adhésion à l'UE. Le parti a ainsi donné un coup d'accélérateur aux échanges économiques avec la Russie d'une part, et inscrit l'intégration européenne dans son programme d'autre part. La Constitution a été amendée en 2018 et son article 78 stipule que la Géorgie s'engage à aligner ses politiques sur les normes européennes et atlantiques pour devenir membre de l'UE et de l'OTAN. Cette politique pragmatique de la chèvre et du chou a cependant laissé place à une orientation nettement pro-russe à partir de 2022, à la suite de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie.

Chez la majorité des Géorgien·nes, la guerre qui ravage leur voisin ukrainien a rouvert les plaies laissées par les conflits armés sur son propre sol dans les Républiques autonomes fédérées d'Abkhazie (1992-1993) et d'Ossétie du Sud (1991-1992, août 2008) : les forces sécessionnistes, soutenues par des militaires russes, l'ont emporté et déclaré unilatéralement leur indépendance. Vingt pour cent du territoire géorgien sont ainsi passés dans l'orbite de Moscou. La peur d'une nouvelle invasion par la Russie est également exacerbée par l'immigration en masse de Russes fuyant l'autoritarisme et la mobilisation : plus d'un million de personnes ont franchi la frontière russo-géorgienne entre 2022 et 2023, ce qui représente un afflux de 30 % par rapport à la population géorgienne et suscite des craintes pour la stabilité et la sécurité du pays (CRRC 2023), même un nombre difficilement estimable d'entre elles sont ensuite ressorties de Géorgie.

En mars 2023, *Rêve géorgien* a tenté de faire adopter une loi directement inspirée par la législation russe, exigeant que toute organisation recevant plus de 20 % de son financement de l'étranger s'enregistre comme « agent d'influence étrangère ». Cette attaque à peine déguisée contre les ONG et les médias indépendants qui jouent un rôle crucial dans la surveillance des institutions et la

promotion des réformes démocratiques a provoqué de violentes manifestations. Le gouvernement a alors fait mine de retirer son projet, pour mieux le ressortir un an plus tard. Maquillé en loi sur « la transparence de l'influence étrangère », un texte plus dur quant aux sanctions et plus large dans ses applications que la première mouture est passé en force au Parlement le 14 mai 2024, malgré le veto présidentiel et de nouvelles protestations. Son adoption a été justifiée par la nécessité de protéger la souveraineté nationale grâce à la garantie d'un financement clair et documenté (ICNL 2024). Dénonçant cette loi comme contraire aux valeurs fondamentales de l'UE, le sommet européen du 27 juin 2024 a *de facto* suspendu le processus d'intégration de la Géorgie.

Le 3 octobre 2024, c'est la loi sur la « propagande LGBT », également d'inspiration russe, qui a été votée malgré le veto présidentiel. Elle prévoit plusieurs mesures homophobes et transphobes, telles que l'interdiction de discussions publiques sur les questions d'orientation sexuelle et de genre, de la chirurgie de réassignation de genre et du changement de genre sur les documents d'identité, ainsi que de l'adoption d'enfants par des couples de même sexe (Andguladze 2024b). Soulignons que dans la société traditionnelle et patriarcale que reste la Géorgie malgré son ouverture progressive depuis une dizaine d'années, cette loi ne fait que légitimer les comportements homophobes et accentuer les fractures entre majorité et minorités.

Durant le troisième mandat de *Rêve géorgien*, entre 2020 et 2024, le Code électoral a été modifié plus de vingt fois. Ces amendements ont été adoptés sans consensus suffisant, affaiblissent la Commission électorale centrale, et n'apportent pas de réponse adéquate à l'utilisation abusive des ressources administratives, ainsi qu'au manque d'impartialité de l'administration électorale, de régulation du financement et de la couverture médiatique des campagnes (Andguladze 2024b ; OSCE 2024a).

*Rêve géorgien* a remis le feu aux poudres lors des législatives du 26 octobre 2024, les emportant officiellement avec 53,049 % des voix (CEC 2024). Selon des observateur·ices indépendant·es, le scrutin a été entaché d'irrégularités en faveur de ce parti, telles qu'achats de votes et intimidation des électeur·ices (OSCE 2024b). Les Géorgien·nes sont une énième fois descendu·es dans les rues pour exiger la tenue de nouvelles élections. Lorsque le 28 novembre 2024, le Premier ministre Irakli Kobakhidze a postposé le processus de négociations d'adhésion à l'UE à 2028, cette provocation a déchaîné la fureur des manifestant·es. Pourquoi cette annonce, alors que l'intégration avait déjà été suspendue par l'UE elle-même en juin, si ce n'est pour donner officiellement le coup de grâce aux aspirations pro-européennes de la population ? *Rêve géorgien* a certainement tablé sur la fatigue des protestataires, les jets d'eau glacée rendant insupportable le froid qui s'est abattu sur Tbilissi, l'usure qui lui permettrait de parvenir à ses fins comme cela a été le cas jusqu'à présent.

C'était cependant sans compter sur l'exaspération des jeunes, véritable force motrice de la révolte, qui s'organisent de manière autogérée et décentralisée (Andguladze 2024a), auxquels se sont jointes

cette fois des personnes qui ont réellement quelque chose à perdre de la remise en question du pouvoir de *Rêve géorgien*, telles que représentant·es de la fonction publique, banquier·ères et responsables d'entreprises. Les membres de l'opposition et la Présidente Salomé Zourabichvili participent eux aussi aux manifestations, mais ils se gardent bien de récupérer politiquement la protestation afin de laisser le mouvement populaire s'exprimer. C'est la démocratie directe qui s'exerce sous nos yeux.

En l'espace de deux ans, *Rêve géorgien* a réussi à pousser la polarisation de la société géorgienne à l'extrême. Le parti et la population pro-européenne soutenue par la Présidente s'affrontent ouvertement, et des tensions sourdes s'immiscent entre majorité et minorités, entre jeunes pro-occidentaux et personnes plus âgées craignant l'ire du Kremlin, entre citoyens progressistes et communautés rurales plus conservatrices.

Le prochain bras de fer aura lieu le 14 décembre prochain, lors des élections présidentielles. Les Géorgien·nes sont à la croisée des chemins : ils et elles savent que c'est maintenant que se joue leur avenir pro-occidental ou pro-russe.

Andguladze, A. (2024a, 12 mai). Géorgie : quand la société civile défend l'avenir européen du pays. *The Conversation*.

Andguladze, A. (2024b, 24 octobre). Élections décisives en Géorgie : Fin ou renouveau du modèle démocratique ? *The Conversation*.

CEC. (2024). *October 26, 2024 Parliamentary Elections of Georgia*. Election Administration of Georgia.

CRRC. (2003, 7 février). How do Georgians feel about the influx of Russians? *Caucasus Research Resource Center*.

ICNL. (2024, 23 mai). Overview of Georgia's Foreign Influence Law. *International Center for Not-for-Profit Law*.

OSCE. (2024a, 11 octobre). *Georgia – Parliamentary Elections, 26 October 2024. Interim report*. OSCE.

OSCE. (2024b, novembre). *Georgia – Parliamentary Elections, 26 October 2024. Statement of preliminary findings and conclusions*. OSCE.